



Suivie dépôt de plainte pour abus de confiance

Par Tiphaine17

Bonjour, j'aurais aimé obtenir des informations car j'ai une plainte en cours concernant un abus de confiance liée à la non restitution de mon animal. J'ai été interrogé ce matin par un agent de police et j'aurais aimé obtenir des informations car la personne accusé a été interrogé en mai 2025 et d'après l'agent de police, le procureur aurait demandé la restitution de l'animal. Or je n'ai pas été mis au courant de la décision du procureur l'accusé lui a été mis au courant et a donc attaqué avec un avocat j'aurais aimé savoir si c'était normal que je n'est pas été mis au courant de la décision du procureur et que l'accusé a donc défendu sa cause en attaquant .

Cordialement
Bonne journée

Par Isadore

Bonjour,

Il n'est pas anormal que vous ne soyez pas tenu informé de tout ce qui se passe pendant l'enquête.

Pour le reste, qu'entendez-vous par "attaquer" ? Il vous accuse de dénonciation calomnieuse et a déposé plainte pour cela ? Il a saisi la justice pour faire reconnaître qu'il est propriétaire de l'animal ?

L'accusation d'abus de confiance n'est fondée sur le plan pénal que si l'accusé sait que l'animal vous appartient. S'il a des raisons de croire qu'il en est propriétaire, c'est un litige purement civil.

Par Tiphaine17

La personne est au courant que l'animal m'appartient puisqu'il a en sa possession le carnet de santé de l'animal à mon nom, le chien lui a été confié pour nos vacances. Or la personne dit être attaché à l'animal et ne veut plus le rendre ce que je souhaiterais savoir c'est que pourquoi je n'est pas été informé que le procureur aurait donné sa réponse en demandant la restitution de l'animal et classé sans suite hors la personne accuse elle a été informée et a donc pris un avocat et refuse à nouveau de le redonner .

Par Isadore

puisque'il a en sa possession le carnet de santé de l'animal à mon nom

Le carnet de santé de l'animal n'est pas une preuve de propriété, mais un simple indice. Ce qui est important c'est la facture, le contrat ou le certificat de cession.

le chien lui a été confié pour nos vacances

Donc cette personne n'a aucune raison de pouvoir penser de bonne foi être propriétaire du chien (par exemple ce n'est pas votre ancien époux) ?

On ne peut pas vous dire quelles sont les raisons de la décision du procureur, il faut le lui demander. Mais comment avez-vous appris qu'il aurait demandé la restitution de l'animal et classé la plainte si vous n'en avez pas été informé ?

Par Tiphaine17

Parce que j'ai relancé le tribunal et l'agent de police a donc pris contact avec moi car cela fait 1 an que la plainte a été déposée et je n'est jamais eu d'information sur cette plainte non cette personne et le père de mon conjoint et oui j'ai bien la facture titre à mon nom ainsi que la carte d'identification de l'animal (ICAD)

L'agent de police m'a alors indiqué que la personne accusée a été auditionnée en Mai 2025 et le procureur a donc donné sa décision et suite à cela la personne a pris un avocat en contestant son désaccord de rendre l'animal pour

cela l'enquête et donc repartie auprès du procureur .

Car pour expliquer la personne a effectué des soins vétérinaire sur l'animal pudique je demande la restitution de l'animal depuis Mars 2024 donc à ce jour l'avocat demande la totalité des frais pour que je puisse récupérer l'animal voilà la contestation de cette personne suite à la première décision du procureur mais dans ce cas moi je n'est rien pu faire ou autre puisque je ne savais même pas que le procureur avait demander la restitution entre la première et deuxième audition.